



RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS REALISEES DURANT L'EXERCICE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous rendons compte des options qui ont été consenties à chacun des mandataires sociaux de la société TIPIAK et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés, ainsi que des options qui ont été levées ou ayant fait l'objet d'une renonciation par ces mandataires sociaux, durant l'année écoulée :

1 - Options consenties : néant

2 - Options levées : néant

3 - Options ayant fait l'objet d'une renonciation : néant

Nous vous rendons compte également des options qui ont été consenties, levées ou ayant fait l'objet d'une renonciation par chacun des dix salariés non mandataires sociaux de la société TIPIAK et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dont le nombre d'options ainsi consenties et le nombre d'actions ainsi achetées ont été les plus élevés :

1 - Options consenties : néant

2 - Options levées : néant

3 - Options ayant fait l'objet d'une renonciation : néant

Le Conseil d'administration
Le 18 mars 2016